

LEGENDE :

F : Fenêtre

PF : Porte fenêtre

FAV : Fenêtre allège vitrée

VR : Volet roulant

GC : Garde corps

PV : Pare vue

EP : Eau pluviale

NEP : Naissance eau pluviale

R : Réfrigérateur

LL : Lave linge

LV : Lave vaisselle

C : Cuisson

Tri : Tri sélectif

LC : Linéaire complémentaire

RP : Robinet de puisage

Placard

Tableau électrique

Radiateur

Sèche-serviette

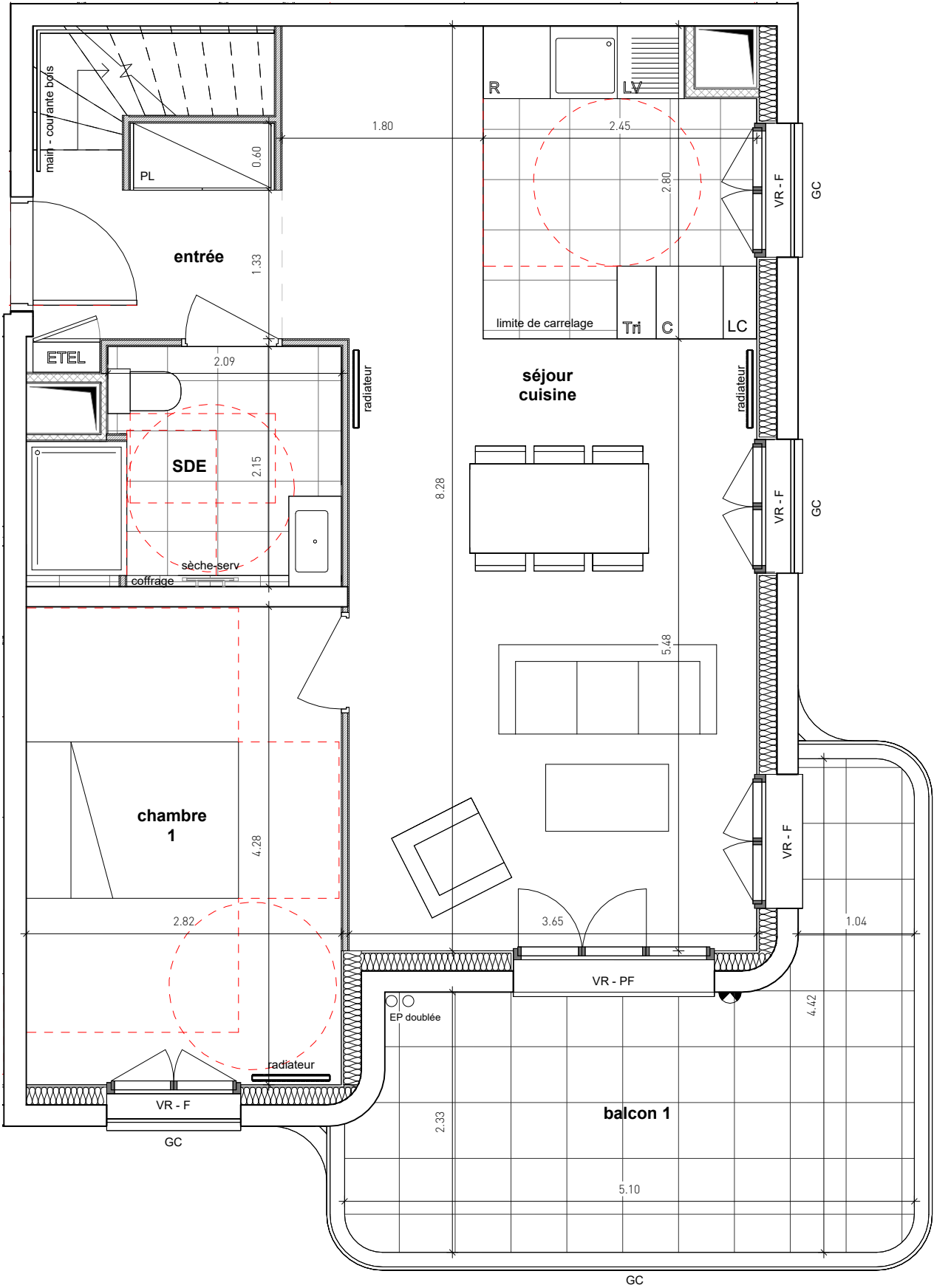
Soffite et faux plafond

Poutre

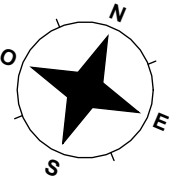
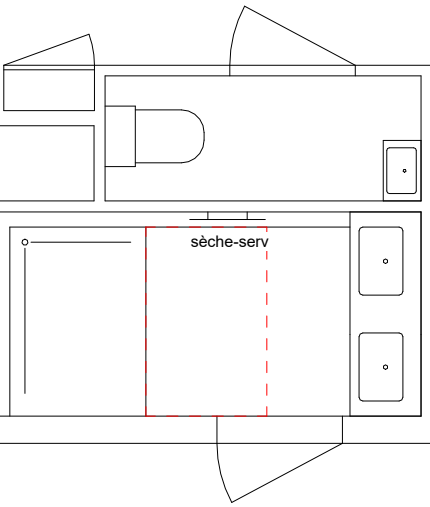
Eclairage extérieur

Duplex bas

B32



sde duplex - version non PMR sur dérogation



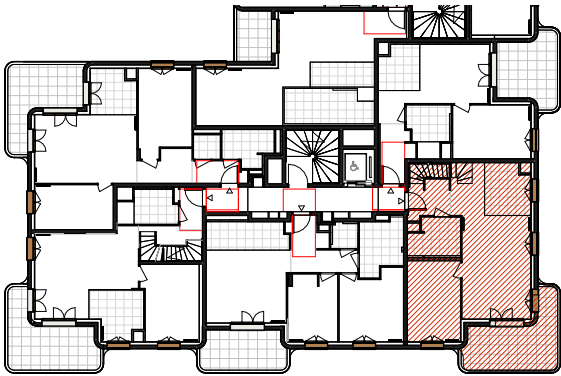
Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.



SCCV POISSY
EUROPE



Hall B



Promenade Edmond Michelet

APPARTEMENT 4 PIECES

Logement	Bâtiment	Etage
B32	B	3ème

Séjour & cuisine	31.5 m²
Dégagement	12.4 m²
Chambre1	12.1 m²
Chambre2	11.7 m²
Chambre3	9.7 m²
Salle d'eau	5.4 m²
Salle de bain	4.8 m²
Entrée	4.2 m²
Toilettes	3.1 m²
Surface totale habitable	95.0 m²
Balcon 1	13.7 m²
Balcon 2	3.4 m²
	17.1 m²
Surface totale privative	112.1 m²
version PMR	

Indice :5

Date : 01/09/26 Echelle : 1:50



LEGENDE :

- F : Fenêtre
PF : Porte fenêtre
FAV : Fenêtre allège vitrée
VR : Volet roulant
GC : Garde corps
PV: Pare vue
EP : Eau pluviale
NEP : Naissance eau pluviale
R : Réfrigérateur
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
C : Cuisson
Tri : Tri sélectif
LC : Linéaire complémentaire
RP : Robinet de puisage

 Placard

 Tableau électrique

 Radiateur

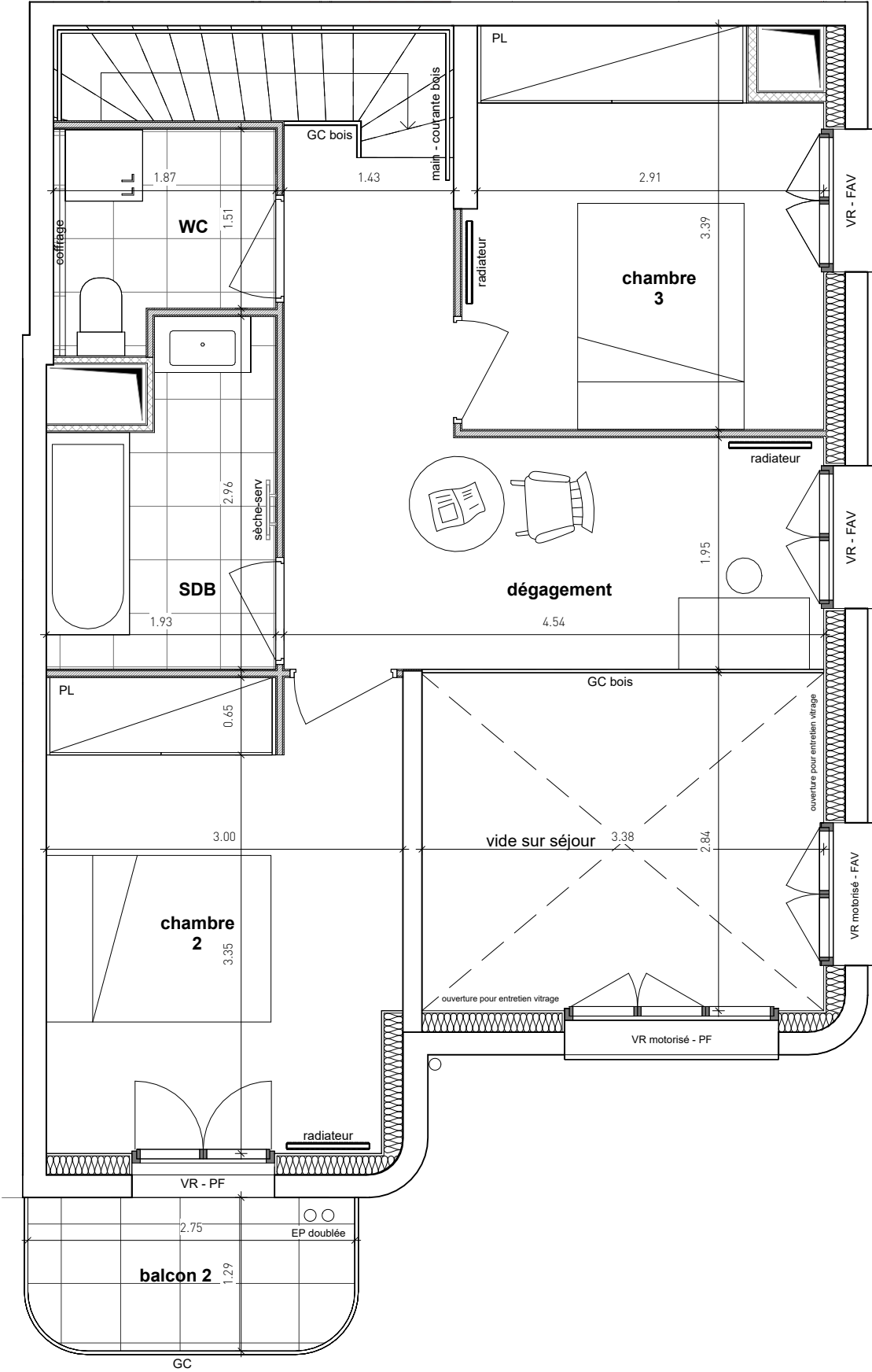
 Sèche-serviette

 Soffite et faux plafond

 Poutre

 Eclairage extérieur

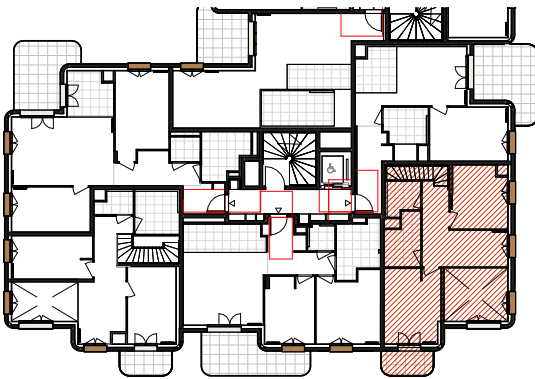
Duplex haut



SCCV POISSY
EUROPE



Hall B



Promenade Edmond Michelet

APPARTEMENT 4 PIECES

Logement	Bâtiment	Etage
B32	B	4ème

Séjour & cuisine	31.5 m²
Dégagement	12.4 m²
Chambre1	12.1 m²
Chambre2	11.7 m²
Chambre3	9.7 m²
Salle d'eau	5.4 m²
Salle de bain	4.8 m²
Entrée	4.2 m²
Toilettes	3.1 m²
Surface totale habitable	95.0 m²
Balcon 1	13.7 m²
Balcon 2	3.4 m²
	17.1 m²
Surface totale privative	112.1 m²

version PMR

Indice :5

Date : 01/09/26 Echelle : 1:50



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.